



Anvers, le 15 janvier 2025

Ligne d'adresse 1
Ligne d'adresse 2
Ligne d'adresse 3

Notre référence xxxx
Département Operations Life - life.bxl@vivium.be - 02 406 87 03
Votre courtier <données courtier>

Informations manquantes permettant de calculer correctement la prime fiscale de votre Pension Libre Complémentaire pour Indépendants

Chère Madame <nom>,

Nous constatons que nous ne disposons pas de toutes les informations nécessaires afin de vérifier si vous versez une prime fiscalement correcte pour votre Pension Libre Complémentaire pour Indépendants. En tant que compagnie d'assurances, le gouvernement nous fournit toutes les informations par l'intermédiaire de Sigedis. Cependant, s'agissant de votre contrat, nous ne sommes pas en mesure de déterminer avec suffisamment de certitude si vous versez une prime fiscalement correcte et optimale.

Important ! Nous vous demandons de contacter votre courtier dès que possible afin que votre prime puisse être ajustée si nécessaire.

Épargner pour votre Pension Libre Complémentaire pour Indépendants présente de nombreux avantages :

- Vous augmentez votre pension complémentaire.
- Vous payez moins d'impôts.
- Vous payez moins de cotisations sociales.

Votre prime actuelle

Votre prime annuelle actuelle s'élève à 330,48 EUR (hors couvertures complémentaires éventuelles).

Quelles informations devez-vous fournir ?

C'est très simple :

Étant donné que nous ne disposons pas des informations nécessaires nous permettant de calculer votre prime fiscale optimale, veuillez communiquer les informations listées ci-dessous à votre courtier afin que vous puissiez ensemble vérifier si vous versez une prime fiscalement correcte et optimale.

- Remettez à votre courtier **votre revenu professionnel net imposable de 2022** (après toute attribution au conjoint aidant) pour le calcul de la prime fiscale optimale.
- **Êtes-vous un indépendant débutant (moins de 3 ans)?** Si vous payez des cotisations sociales provisoires plus élevées parce que vous estimez votre revenu également plus élevé pour l'année 2025, veuillez communiquer le montant dudit revenu à votre courtier. Si vous payez les cotisations sociales minimales, votre prime maximale sera calculée sur le revenu de référence fictif pour les débutants, soit 17.008,88 EUR.
- Votre courtier calculera, le cas échéant, votre nouvelle prime et vous remettra un avenant à conserver avec votre contrat.
- Nous tiendrons automatiquement compte de la nouvelle prime optimisée à partir de la prochaine échéance.
- Avez-vous déjà payé la prime pour 2025 ? En cas d'augmentation de la prime, vous pouvez alors effectuer un versement complémentaire unique. Si la nouvelle prime fractionnée s'avère inférieure, le trop-payé n'est pas remboursé, mais inclus dans les réserves.

Pour toute question ou plus d'informations, veuillez contacter votre courtier. Vous trouverez les informations en haut de cette lettre.

Bien cordialement,



Sabine Custers
Manager Life - Manager Health